

## CARACTERISTIQUES DU CAHIER DES CHARGES

Adapté au contenu de la loi 9/2017, du 8 novembre, sur les contrats du secteur public (LCSP).

### 0. TITRE DU CONTRAT, PROCÉDURE ET NUMÉRO DE RÉFÉRENCE

0.0 Nature du marché	<input type="checkbox"/> PROJET	<input checked="" type="checkbox"/> SERVICE	<input type="checkbox"/> APPROVISIONNEMENT
0.1. Titre de la spécification	Conditions administratives particulières pour la passation de marchés <b>internationaux</b> : SERVICES DE COMPTABILITÉ, D'ASSISTANCE FISCALE, PROFESSIONNELLE, JURIDIQUE ET LÉGALE POUR LA SUCCURSALE DE TRAGSA AU NIGER À ATTRIBUER PAR PROCÉDURE OUVERTE SIMPLIFIÉE ABRÉGÉ À L'ÉTRANGER.		
0.2. Procédure	<input checked="" type="checkbox"/> OUVERT	OUVERT SIMPLIFIÉ	<input type="checkbox"/> Avec jugement de valeur <input type="checkbox"/> Sans jugement de valeur
0.3. Référence	TSA 0072644	TEC	<input checked="" type="checkbox"/> ABRÉGÉ

### 1. OBJECTIF DU CAHIER DES CHARGES

1.0. Sujet	Prestation de services de comptabilité, d'assistance fiscale, professionnelle, juridique et légale pour la succursale de Tragsa au niger et pour la société mère en Espagne afin de répondre aux demandes de cette nature, dont l'étendue est décrite en détail dans les spécifications techniques.		
1.1 Division en lots	<input checked="" type="checkbox"/> L'appel d'offres n'a PAS été divisé en lots pour le motif suivant:	La réalisation indépendante entraverait la correcte exécution technique. Art. 99.3.b	
		Le marché n'a pas été divisé en plusieurs lots car la nature des travaux rendrait difficile la réalisation correcte des prestations, s'agissant d'activités connexes.	
		Code <b>CPV</b> du marché s'il n'est pas divisé en Lots	79111000-5
	<input type="checkbox"/> L'offre est divisée en plusieurs lots :		
	<b>Lot N°</b>	<b>Nom du lot</b>	<b>Code CPV</b>
	1	[Non applicable]	[Non applicable]
	Remarques :	[Non applicable]	

### 2. CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

2.0. Conditions <b>essentiels de</b> mise en œuvre	Les éléments suivants sont considérés comme des conditions <b>ESSENTIELLES</b> d'exécution de :		
		Facturation et paiement	
	Remarques :	Il est obligatoire de respecter les exigences de facturation et de paiement.	
2.1. Conditions <b>spéciales</b> de mise en œuvre	Les éléments suivants sont considérés comme des conditions <b>SPÉCIALES</b> pour l'exécution de (au moins un doit être inclus) (Article 202 LCSP) :		
		Maintien ou amélioration des valeurs environnementales pouvant être affectées	
	Comment vérifier ou contrôler la conformité	Afin de réduire au minimum l'utilisation inutile de papier, la facturation sera effectuée par voie électronique et les communications écrites seront établies par courrier électronique.	

### 3. BUDGET ET VALEUR ESTIMÉE

<b>3.1. Budget <u>dé-</u> <u>terminé</u> ou <u>esti-</u> <u>mé</u></b>	<b>TVA ou impôt indirect applicable</b> dans le pays (ci-après dénommé "TVA")		TVA	%	19																													
	<input checked="" type="checkbox"/> Il est permis d'offrir en <b>monnaie locale</b>	<b>Taux de change.</b> Il sera maintenu pendant la durée du contrat		1 € = 655,957 FCFA																														
	<input type="radio"/> Le budget est DÉTERMINÉ																																	
	Le <b>budget de base</b> de cet appel d'offres en EUROS (TTC) s'élève à :			15.000 €																														
	Le budget de base de cet appel d'offres en EUROS (HT), s'élève à :			15.000 €																														
	Le budget de base de l'offre en DEVISE LOCALE s'élève (HTC) :			9.839.355 C FCA																														
	Le montant correspondant à la TVA s'élève à :			0																														
	<input type="radio"/> Le budget est ESTIMÉ																																	
	En fonction du besoin estimé/de la consommation estimée pour la période de validité, le montant du contrat en EUROS (TTC) pourrait être le suivant :			00.000.000 €																														
	Le budget de base de cet appel d'offres en EUROS (HT) est le suivant			00.000.000 €																														
	Le montant correspondant à la TVA s'élève à la somme de :			00.000.000 €																														
	Le budget de base de l'offre en DEVISE LOCALE s'élève à (TTC) :			00.000.000																														
	Art. 100 LCSP. Dans les marchés pour lesquels le coût des salaires des personnes employées pour leur exécution fait partie du prix total du marché, le budget de base de l'appel d'offres devra détailler, par sexe et par catégorie professionnelle, les coûts salariaux estimés sur la base de la convention de travail de référence.																																	
	<b>Valeur du contrat (Art. 101 LCSP)</b>																																	
	Le <b>budget de base de l'appel d'offres</b> en DEVISE LOCALE SANS TVA s'élève au montant suivant :			9.839.355 C FCA																														
Le montant prévu des <b>extensions</b> (le cas échéant) SANS TVA est le suivant :			19.678.710 C FCA																															
Le montant attendu des <b>modifications</b> (le cas échéant) SANS TVA s'élève à la somme de			3.148.593,60 C FCA																															
Valeur totale du contrat en DEVISE LOCALE			32.666.658,6 C FCA																															
Remarques :	Le projet est exempté, cependant pour chaque facture fournisseur il est nécessaire de traiter et d'obtenir l'exemption.																																	
<b>3.2. Tableaux des unités et des prix</b>	<b>Résumé du budget / Tableau des unités et des prix</b>		Tableau général des unités et des prix pour les quatre types de services requis.																															
	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">DESCRIPTION</th> <th style="width: 10%;">UNITÉS (MOIS)</th> <th style="width: 15%;">PRIX MAXIMAL PAR MOIS (FCFA)</th> <th style="width: 25%;">PRIX MAXIMAL PAR 12 MOIS (FCFA)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>SERVICES DE COMPTABILITÉ</td> <td>12</td> <td>262.382,80</td> <td>3.148.593,60</td> </tr> <tr> <td>SERVICES D'ASSISTANCE FISCALE</td> <td>12</td> <td>196.787,10</td> <td>2.361.445,20</td> </tr> <tr> <td>SERVICES D'ASSISTANCE PROFESSIONNELLE</td> <td>12</td> <td>196.787,10</td> <td>2.361.445,20</td> </tr> <tr> <td>SERVICES D'ASSISTANCE JURIDIQUE ET LÉGALE</td> <td>12</td> <td>163.989,25</td> <td>1.967.871,00</td> </tr> <tr> <td rowspan="2" style="font-weight: bold;">TOTAL</td> <td colspan="2"></td> <td style="font-weight: bold;">MENSUEL</td> <td style="font-weight: bold;">ANNUEL</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td>819.946,25</td> <td>9.839.355,00</td> </tr> </tbody> </table>					DESCRIPTION	UNITÉS (MOIS)	PRIX MAXIMAL PAR MOIS (FCFA)	PRIX MAXIMAL PAR 12 MOIS (FCFA)	SERVICES DE COMPTABILITÉ	12	262.382,80	3.148.593,60	SERVICES D'ASSISTANCE FISCALE	12	196.787,10	2.361.445,20	SERVICES D'ASSISTANCE PROFESSIONNELLE	12	196.787,10	2.361.445,20	SERVICES D'ASSISTANCE JURIDIQUE ET LÉGALE	12	163.989,25	1.967.871,00	TOTAL			MENSUEL	ANNUEL			819.946,25	9.839.355,00
	DESCRIPTION	UNITÉS (MOIS)	PRIX MAXIMAL PAR MOIS (FCFA)	PRIX MAXIMAL PAR 12 MOIS (FCFA)																														
	SERVICES DE COMPTABILITÉ	12	262.382,80	3.148.593,60																														
	SERVICES D'ASSISTANCE FISCALE	12	196.787,10	2.361.445,20																														
	SERVICES D'ASSISTANCE PROFESSIONNELLE	12	196.787,10	2.361.445,20																														
	SERVICES D'ASSISTANCE JURIDIQUE ET LÉGALE	12	163.989,25	1.967.871,00																														
	TOTAL			MENSUEL	ANNUEL																													
				819.946,25	9.839.355,00																													
	Remarques :																																	
Aucune offre ne sera valable si elle dépasse le prix maximum de l'un des services énumérés ci-dessus malgré le prix total soit inférieur al prix publié.																																		

#### 4. FORMULAIRE, DATE LIMITE DE SOUMISSION DES PROPOSITIONS ET COMMUNICATIONS

Les soumissionnaires doivent soumettre les **enveloppes** suivantes **et leur contenu comme** indiqué ci-dessous :

	OUVERT SANS RÉGLEMENTATION HARMONISÉE		OUVERT SIMPLIFIÉ		OUVERT SIMPLIFIÉ ABRÉGÉ	
	AVEC TOUS LES CRITÈRES	SANS JUGEMENT DE VALEUR	ENVELOPPE	CONTENU	ENVELOPPE	CONTENU
AVEC TOUS LES CRITÈRES	<input type="checkbox"/> A	Exigences de solvabilité	<input type="checkbox"/> Proposition technique et critères d'admission des soumissionnaires	Exigences de solvabilité	Il n'y a pas	
	<input type="checkbox"/> C	Critères évaluable par le biais d'un jugement de valeur		Critères évaluable par le biais d'un jugement de valeur		
	<input type="checkbox"/> B	Critères évaluable par la formule	<input type="checkbox"/> Offre financière et critères évaluable automatiquement	Critères évaluable par la formule		
SANS JUGEMENT DE VALEUR		Il n'y a pas	<input type="checkbox"/> Unique	Exigences de solvabilité Critères évaluable selon la formule	<input checked="" type="checkbox"/> Unique	Critères évaluable par la formule *

\* Dans les procédures abrégées, les critères d'évaluation basés sur la valeur peuvent ne pas être utilisés et aucune solvabilité ne peut être exigée.

#### Coordonnées du bureau de réception des offres

Les offres doivent être **dépôt en personne** à l'adresse du bureau de réception des offres indiquée ci-dessous.

Bureau de réception des offres situé au :	EMPRESA DE TRANSFORMACION AGRARIA, S.A., S.M.E., M.P. TRAGSA NIGER Route Korey Bangoul, a côte Station Sahara Dar es Salam, à côté de la Delegation de l'EU en face de Securicom . Nyamey. Niger
---	---

Tous les documents de l'appel d'offres doivent être rédigés dans la langue de l'appel d'offres : Français.

Remarques : Les offres soumises sous toute autre forme ne seront pas acceptées.

4.2. Date limite de soumission	<b>Date limite</b> de soumission de l'offre	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="text-align: center;">Jour</td> <td style="text-align: center;">Mois</td> <td style="text-align: center;">Année</td> <td style="text-align: center;">Heure</td> <td style="text-align: center;">Fuseau horaire :</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; border: 1px solid black;">04</td> <td style="text-align: center; border: 1px solid black;">04</td> <td style="text-align: center; border: 1px solid black;">2022</td> <td style="text-align: center; border: 1px solid black;">12 : 00</td> <td style="text-align: center; border: 1px solid black;">Niger</td> </tr> </table>	Jour	Mois	Année	Heure	Fuseau horaire :	04	04	2022	12 : 00	Niger
	Jour	Mois	Année	Heure	Fuseau horaire :							
	04	04	2022	12 : 00	Niger							
	Heures de bureau pour les livraisons physiques :	Du Lundi au Jeudi de 9h00 à 17h00. V de 9h00 à 14h00.										
	Pour plus d'informations, les soumissionnaires peuvent contacter :	Estrella González Rodrigo										
Séance d'ouverture publique :	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 30%;"><input type="checkbox"/> Option 1</td> <td>La séance d'ouverture publique sera communiquée aux candidats au moins 48 heures à l'avance par e-mail.</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Option 2</td> <td>La séance publique d'ouverture aura lieu le 04/04/2022 à l'heure 12h30.</td> </tr> </table>	<input type="checkbox"/> Option 1	La séance d'ouverture publique sera communiquée aux candidats au moins 48 heures à l'avance par e-mail.	<input type="checkbox"/> Option 2	La séance publique d'ouverture aura lieu le 04/04/2022 à l'heure 12h30.							
<input type="checkbox"/> Option 1	La séance d'ouverture publique sera communiquée aux candidats au moins 48 heures à l'avance par e-mail.											
<input type="checkbox"/> Option 2	La séance publique d'ouverture aura lieu le 04/04/2022 à l'heure 12h30.											
Remarques :	Les offres tardives ne seront pas acceptées.											

## 5. EXIGENCES MINIMALES ET SOLVABILITÉ

La solvabilité est-elle requise ?  Oui  Non (Si non, seulement s'il s'agit d'une procédure abrégée, passez le point 5 en entier).

## 6. CRITÈRES D'ÉVALUATION

### 6.1.1. Critères de coût-efficacité

**PRIX:**  points seront attribués à l'offre la plus basse, les autres offres étant évaluées selon la formule suivante:

$$P_x = P_{\max} - 100 \left[ \frac{O_x - O_{mb}}{O_{mb}} \right]$$

$$P_x = P_{\max} - P_{\max} \left[ \frac{O_x - O_{mb}}{O_{mb}} \right]$$

Avec  
 $P_x$  = score de l'offrant, minimum zéro  
 $P_{\max}$  = score maximal  
 $O_x$  = montant de l'offre du soumissionnaire  
 $O_{mb}$  = montant de l'offre la plus économique

**COÛT DU CYCLE DE VIE:**  points seront attribués à l'offre dont le coût du cycle de vie est le plus bas, les autres offres étant évaluées en fonction du résultat de la formule suivante :

$$P_x = P_{\max} - 100 \left[ \frac{O_x - O_{mb}}{O_{mb}} \right]$$

$$P_x = P_{\max} - P_{\max} \left[ \frac{O_x - O_{mb}}{O_{mb}} \right]$$

Avec  
 $P_x$  = score de l'offrant, minimum zéro  
 $P_{\max}$  = score maximal  
 $O_x$  = coût du cycle de vie de l'offre du soumissionnaire à évaluer  
 $O_{mb}$  = coût du cycle de vie inférieur

6.1. Enveloppe des critères évaluable automatiquement selon la formule

### 6.1.2 Critères qualitatifs

<input type="checkbox"/>	Valeur technique	Score maximum	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	Caractéristiques fonctionnelles ou esthétiques	Score maximum	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	Accessibilité	Score maximum	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	Forme de commercialisation et conditions de commercialisation	Score maximum	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	Caractéristiques environnementales	Score maximum	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/>	Caractéristiques sociales	Score maximum	<input type="text"/>

A) Critères de qualité

Note : Dans les marchés de services portant sur des prestations de nature intellectuelle, les critères relatifs à la qualité doivent représenter au moins 51% de la note attribuable dans l'évaluation des offres (145.4 LCSP).

**Fourchettes d'évaluation pour chacun des critères ci-dessus. Formule et/ou forme d'évaluation et pièces justificatives à soumettre par le soumissionnaire**

[Non applicable]

	B) Critères liés au personnel	<input type="checkbox"/>	Organisation de l'entreprise ou pour l'exécution du travail	Score maximum	<input type="text"/>
		<input type="checkbox"/>	Qualification du personnel affecté à l'exécution les travaux	Score maximum	<input type="text"/>
		<input type="checkbox"/>	Expérience du personnel affecté à l'exécution des travaux	Score maximum	<input type="text"/>
		<b>Fourchettes d'évaluation pour chacun des critères ci-dessus. Formule et/ou forme d'évaluation et pièces justificatives à soumettre par le soumissionnaire</b>			
	[Non applicable]				
	C) Critères liés à la livraison ou à la mise en œuvre	<input type="checkbox"/>	Assistance technique ultérieure	Score maximum	<input type="text"/>
		<input type="checkbox"/>	Conditions de livraison	Score maximum	<input type="text"/>
		<input type="checkbox"/>	Délais de livraison/mise en œuvre	Score maximum	<input type="text"/>
		<input type="checkbox"/>	Engagement en matière de pièces détachées	Score maximum	<input type="text"/>
		<input type="checkbox"/>	Sécurité de l'approvisionnement	Score maximum	<input type="text"/>
		<b>Fourchettes d'évaluation pour chacun des critères ci-dessus. Formule et/ou forme d'évaluation et pièces justificatives à soumettre par le soumissionnaire</b>			
	[Non applicable]				
	D) Améliorations ou avantages supplémentaires	<input type="checkbox"/>	<input type="text" value="[Non applicable]"/>	Score maximum	<input type="text"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="text" value="[Non applicable]"/>	Score maximum	<input type="text"/>
		<input type="checkbox"/>	<input type="text" value="[Non applicable]"/>	Score maximum	<input type="text"/>
Note : Dans la mesure du possible et en rapport avec l'objet du marché, un critère environnemental et/ou un critère social se verra attribuer au moins deux points.					
<b>Fourchettes d'évaluation pour chacun des critères ci-dessus. Formule et/ou forme d'évaluation et pièces justificatives à soumettre par le soumissionnaire</b>					
[Non applicable]					

6.2. Critères à évaluer par le biais d'un jugement de valeur	Les critères sont proportionnels et liés à l'objet du marché, pour autant qu'aucune formule ne puisse être utilisée pour leur évaluation. Les variables ou paramètres à prendre en compte dans l'évaluation sont définis de manière aussi précise que possible, ainsi que la manière dont la note pour chacun d'eux sera administrée et sur la base des critères d'attribution de cette note.		
	<input type="checkbox"/>	[Non applicable]	Score maximum <input type="text"/>
	<input type="checkbox"/>	[Non applicable]	Score maximum <input type="text"/>
	<input type="checkbox"/>	[Non applicable]	Score maximum <input type="text"/>
	<input type="checkbox"/>	[Non applicable]	Score maximum <input type="text"/>
	Comment chacun des critères ci-dessus est évalué :	[Non applicable]	

7. OFFRES ANORMALEMENT BASSES		
<input type="checkbox"/> Option 1. Non considéré comme anormale	(Applicable uniquement aux contrats de fourniture sans installation) L'offre n'est pas considérée comme anormale. Les dispositions de l'article 149 du LCSP ne seront pas applicables à cette offre pour les offres présumées anormales	
<input checked="" type="checkbox"/> Option 2. Retrait pour anormalité L'écoulement anormal est inclus	<input checked="" type="checkbox"/> Option 2.1 Si le seul critère est le prix, nous présumerons qu'il s'agit de celui prévu au règlement	<p>Une offre est considérée comme anormalement basse si elle entre dans l'une des catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lorsque l'offre d'un seul soumissionnaire est inférieure au budget de l'offre de base de plus de 25 %.</li> <li>- Lorsqu'il y a deux soumissionnaires, le soumissionnaire qui est inférieur de plus de 20 % par rapport à l'autre offre.</li> <li>- Lorsqu'il y a trois soumissionnaires, les offres qui sont inférieures de plus de 10 % par rapport à la moyenne arithmétique des offres présentées. Toutefois, l'offre la plus élevée est exclue du calcul de cette moyenne si elle est supérieure de plus de 10 % par rapport à la moyenne. Dans tous les cas, une offre basse de plus de 25 % sera considérée comme disproportionnée.</li> <li>- Lorsqu'il y a quatre soumissionnaires ou plus, ceux qui sont inférieurs de plus de 10 % par rapport à la moyenne arithmétique des offres présentées. Toutefois, si parmi elles, se trouvent des offres supérieures de plus de 10 % par rapport à cette moyenne, une nouvelle moyenne sera calculée uniquement avec les offres ne se trouvant pas dans la situation susmentionnée. Dans tous les cas, si le nombre d'offres restantes est inférieur à 3, la nouvelle moyenne est calculée sur les 3 offres les plus basses.</li> </ul>
	<input type="checkbox"/> Option 2.2. En cas de pluralité de critères, ce et/ou ces critères seront établis par rapport à l'ensemble de l'offre (Art. 149 de la LCSP)	<p>Dans le seul but de calculer les offres anormalement basses, le prix offert est corrigé par la formule suivante :</p> <p>« Prix de l'offre corrigé » = Prix de l'offre * (1-Points d'évaluation qui ne correspondent pas au prix*0,01)</p> <p>Les offres seront considérées comme anormalement basses si les montants obtenus après correction entrent dans l'une des catégories suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dans le cas où trois offres ou plus sont acceptées pour évaluation : les offres seront considérées comme anormalement basses si le prix corrigé proposé est inférieur à 20 % de la moyenne arithmétique des offres. Toutefois, les offres dont le montant est le plus élevé seront exclues du calcul de cette moyenne si elles sont supérieures de plus de 10 % par rapport à cette moyenne.</li> <li>- Si deux offres sont acceptées pour évaluation : une offre est considérée comme anormalement basse si son prix d'offre corrigé est inférieur de plus de 25 % par rapport au prix d'offre corrigé de l'autre offre.</li> <li>- Dans le cas d'une seule offre, il n'est pas tenu compte de la possibilité que cette offre soit considérée comme anormalement basse.</li> </ul> <p>Note : Si rien n'est inclus dans la documentation de l'appel d'offres, on présume qu'il s'applique et il s'agirait du critère 2.1.</p>

### 8. ADJUDICATION

8.1 Documenta- tion à soumettre par le soumis- sionnaire le mieux classé au Bureau de récep- tion des offres	<input checked="" type="checkbox"/>	Numéro d'identification fiscale de l'entreprise à utiliser dans le pays
	<input checked="" type="checkbox"/>	Carte d'identité de l'employeur ou du représentant de l'entreprise qui signe le contrat
	<input type="checkbox"/>	Preuve de la constitution de la garantie définitive demandée dans le présent cahier des charges (si la demande de garantie a été incluse)
	<input checked="" type="checkbox"/>	Procuration du représentant de l'entreprise qui signe le contrat.
	<input checked="" type="checkbox"/>	Acte reflétant la dernière formulation de l'objet social de la société signataire du contrat.
	<input type="checkbox"/>	Document de constitution de l'entreprise commune, le cas échéant
	<input type="checkbox"/>	Certificat attestant que le soumissionnaire est en possession de la classification demandée et déclaration que ce statut est toujours valable
	<input type="checkbox"/>	Documentation prouvant la qualification de l'entreprise (si demandée)
	<input type="checkbox"/>	Justificatif de la solvabilité économique
	<input type="checkbox"/>	Justificatif de la solvabilité technique
	<input type="checkbox"/>	Certifications de qualité ou environnementales (si exigées)
	<input type="checkbox"/>	Le cas échéant, un document d'engagement de l'entreprise ayant affecté ses ressources à l'exécution du contrat ou du sous-traitant sur lequel la solvabilité de l'adjudicataire a été fondée, ainsi qu'une déclaration de conformité aux exigences minimales de celui-ci et de ses pièces justificatives. (Annexe II)
	<input type="checkbox"/>	Témoignage judiciaire ou certification administrative, selon le cas, accréditant que le soumissionnaire ne se trouve pas sous le coup d'une interdiction de contracter. Dans l'éventualité ouche document ne peut être délivré par l'autorité compétente, il pourra être remplacé par une déclaration de responsabilité, délivrée par une autorité administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié (déclaration notariée sur l'honneur de n'encourir aucune des circonstances entraînant une interdiction de contracter prévue à l'art. 71 de la loi n° 9/2017 sur les marchés du secteur public)
	<input type="checkbox"/>	Certificat de l'organe administratif compétent en matière de sécurité sociale attestant que l'entreprise est à jour de ses obligations en matière de sécurité sociale
	<input type="checkbox"/>	Certification de l'organe administratif compétent en matière fiscale attestant que l'entreprise est à jour de ses obligations fiscales
	<input checked="" type="checkbox"/>	Certificat bancaire accréditant la propriété du compte bancaire pour le paiement des factures correspondantes
	<input type="checkbox"/>	Annexe V du dossier d'appel d'offres concernant la garantie dûment signée par le représentant légal de la société soumissionnaire.
	<input type="checkbox"/>	L'annexe VIII du dossier d'appel d'offres relative à la prévention des risques professionnels dûment signée par le représentant légal de la société soumissionnaire.
	<input type="checkbox"/>	L'Annexe IX du dossier d'appel d'offres concernant la protection des données dûment signée par le représentant légal de la société soumissionnaire.
	<input type="checkbox"/>	Exigences spécifiques du pays ou autre documentation. Préciser.
<input type="checkbox"/>	Exigences spécifiques du pays ou autre documentation. Préciser.	
<input type="checkbox"/>	Exigences spécifiques du pays ou autre documentation. Préciser.	

### 9. FORMALISATION DU CONTRAT

Une fois que Tragsa aura sélectionné l'offre la plus appropriée, en tenant compte des critères indiqués dans ce Dossier, après la publication de l'adjudication dans le profil contractuel de la Plateforme de passation de marchés du secteur public et la communication de cette circonstance aux soumissionnaires, le soumissionnaire retenu sera invité à formaliser le contrat correspondant.

Si le marché n'est pas formalisé pour des raisons imputables à l'adjudicataire dans les délais susmentionnés, une pénalité de 3% du montant de l'offre (hors TVA) sera exigée à titre de pénalité, à payer sur la garantie provisoire, si celle-ci a été constituée, ou en demandant au fournisseur de la déposer.

Dans ce dernier cas, le contrat sera formalisé avec le soumissionnaire classé suivant sur présentation de la documentation susmentionnée, dans les délais susmentionnés.

Le contrat ne sera pas exécuté avant sa formalisation.

Le contrat sera formalisé dans un document privé ou dans un acte public, si l'adjudicataire le demande. Dans ce dernier cas, les frais découlant de la formalisation du contrat et de l'exécution de l'acte public sont à la charge de l'adjudicataire. La formalisation du contrat s'effectue en tout état de cause sous forme numérique.

Une copie du cahier des charges et de cette annexe (CCC) fera partie du document formalisant le contrat et sera signée par l'adjudicataire.

### 10. RÉVISION DES PRIX

L'adjudicataire renonce à réviser les prix proposés.

### 11. EXÉCUTION DU CONTRAT

11.1. Mise en œuvre	L'exécution du contrat sera vérifiée en :	Bureaux du groupe Tragsa au Niger et en Espagne
11.2. Recours	Délai pour remédier aux déficiences constatées dans le rapport de réception	[Non applicable]
11.3. Confidentialité	S'applique :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
11.4. Période de garantie	Les projets livrés pendant la durée du marché sont garantis pour une période minimale de	<input type="text"/> mois à compter de la date d'acceptation définitive de la conformité.
11.5. Propriété intellectuelle	S'applique :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
11.6. Assurance	S'applique :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
11.7. Règlement du personnel	Clause 11 du cahier des charges, faisant référence à la réglementation du personnel du sous-traitant travaillant dans les bureaux de TRAGSA.	
	S'applique :	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

### 12. GARANTIES

12.1. Remise de la garantie	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Des garanties sont demandées, et le cas échéant, peuvent être fournies par l'une des options suivantes			
	1)	En espèces, par virement bancaire sur le compte :	<input checked="" type="checkbox"/>	EMPRESA DE TRANSFORMACIÓN AGRARIA, S.A. (TRAGSA) (o GRUPO)	IBAN ES06 2100 2206 43 0200188697
			<input checked="" type="checkbox"/>	EMPRESA TECNOLOGÍAS Y SERVICIOS AGRARIOS, S.A., S.M.E., M.P. (TRAGSATEC)	IBAN ES71 0049 6702 65 2016025423
	2)	Par le biais d'une garantie fournie par l'une des banques, caisses d'épargne, coopératives de crédit, établissements financiers de crédit et sociétés de garantie mutuelle agréées en Espagne, conformément au modèle de garantie joint en annexe V.			
	3)	Par le biais d'un contrat d'assurance-caution auprès d'une compagnie d'assurance agréée dans le secteur, conformément au modèle joint en Annexe V.			
	<input type="checkbox"/>	Afin d'assurer l'exécution ponctuelle et correcte de l'objet du marché, l'adjudicataire pourra également se voir appliquer une retenue de 5 % du montant de chaque facture HT, qui pourra s'élever à 10 % si l'offre de l'adjudicataire a été considérée comme anormale, remplaçant ainsi l'un des documents susmentionnés comme garantie définitive. (Uniquement si l'organisme contractant l'estime nécessaire).			

12.2. Restitution de la garantie	<input type="checkbox"/>	La garantie finale sera restituée au terme de la prestation, une fois que le contractant aura signé, sans réserve, le procès-verbal de réception.
	<input type="checkbox"/>	La garantie définitive sera restituée au terme de la période de garantie.
12.3. Garantie provisionnelle	<input type="checkbox"/>	Une garantie provisoire de 3% du pré-budget de base de l'appel d'offres est exigée, qui est justifiée par la raison d'intérêt public suivante (Art. 106 LCSP) :
	<input type="text"/> Cette garantie peut être utilisée pour constituer la garantie définitive.	

### 13. DÉLAIS D'EXÉCUTION

13.1. Validité	La durée du contrat est de	<input type="text" value="12 mois"/>	À compter de sa date de signature, sans préjuger des prorogations pouvant être convenues, sous réserve de l'accord écrit préalable des parties.
13.2. Mise en œuvre	Le délai d'exécution du contrat est de	<input checked="" type="checkbox"/> Même chose que pour la validité.	Il est entendu que ce délai sera respecté si Tragsa/Tragsatec a approuvé l'acte de réception.
		<input type="checkbox"/> Distinct.	
	Outre les délais susmentionnés, Tragsa/Tragsatec se réserve un délai de		<input type="text" value="12 mois"/>
13.3. Prorogations obligatoires	<input checked="" type="checkbox"/> Non	Les prorogations ne sont pas obligatoires. (Un accord entre les parties est nécessaire).	
	<input type="checkbox"/> Oui	L'intention de proroger le contrat devra être informée au contractant deux mois à l'avance, cette prorogation étant obligatoire.	
13.4. Délais de livraison partielle	<input type="text" value="[Non applicable]"/>		
Déterminer, le cas échéant, les délais de livraisons partielles visés dans les spécifications techniques.			

### 14. SANCTIONS ADMINISTRATIVES

14.1 Pénalités	Rupture partielle du contrat :	<input type="text"/>	% du montant de l'attribution
	Conformité défectueuse :	<input type="text"/>	% du montant de l'attribution
	Le non-respect des conditions particulières/essentiels d'exécution entraînera les pénalités suivantes sur le montant de l'adjudication	<input type="text"/>	% du montant de l'attribution
	(Services et fournitures) Si l'adjudicataire est en retard par rapport au terme total ou aux termes partiels établis dans le contrat, pour un motif qui lui est imputable, Tragsa/Tragsatec peut choisir, compte tenu des circonstances, sans qu'il soit nécessaire d'avertir préalablement l'adjudicataire de son retard, de résilier le contrat ou d'infliger des pénalités journalières du pourcentage indiqué du montant du contrat en défaut.	<input type="text"/>	%
(Travaux) Si l'adjudicataire est en retard par rapport au délai total ou aux délais partiels établis dans le contrat, pour des motifs qui lui sont imputables, Tragsa/Tragsatec peut opter, en tenant compte des circonstances du cas, par la résiliation du contrat ou par l'imposition de pénalités du pourcentage indiqué sur la valeur du montant des travaux non exécutés dans les délais, sans qu'il soit nécessaire d'informer préalablement l'adjudicataire de son retard.	<input type="text"/>	%	<input type="checkbox"/> Pénalité journalière <input type="checkbox"/> Pénalité

		<input type="checkbox"/> Pénalité mensuelle
	Autres pénalités de retard. Précisez.	<input type="text"/> %

### 15. SOUS-TRAITANCE

15.1. Régime de sous-traitance	La sous-traitance est autorisée : <input checked="" type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non	L'externalisation n'est pas autorisée car il s'agit de services connexes qui traitent des données sensibles de l'entreprise et qui nécessitent un haut degré de confiance avec le fournisseur.	
	La sous-traitance partielle du service faisant l'objet de présent appel d'offres est autorisée, <b>sauf pour les tâches suivantes</b> considérées comme critiques et pour les raisons suivantes :		
	La violation des conditions de sous-traitance, l'absence de preuve de l'aptitude du contractant ou des circonstances déterminant l'urgence ou celles rendant la sous-traitance urgente auront l'une des conséquences suivantes :	<input checked="" type="checkbox"/>	Imposition d'une pénalité pouvant aller jusqu'à 50 % du montant du contrat de sous-traitance.
		<input checked="" type="checkbox"/>	Résiliation du contrat en cas de manquement à l'obligation principale du contrat.
15.2. Paiements aux sous-traitants et fournisseurs	L'entrepreneur principal est tenu de payer aux sous-traitants ou fournisseurs le prix convenu dans les délais et conditions indiqués dans le cahier des charges.		
15.3. Contrôle du paiement aux sous-traitants ou fournisseurs	Le paiement des sous-traitants est vérifié : <input checked="" type="radio"/> Non <input checked="" type="radio"/> Oui	Dans ce cas, le contractant principal transmettra à Tragsa, sur demande, la liste des sous-traitants et fournisseurs prenant part au contrat, une fois leur participation complétée, ainsi que les conditions de sous-traitance ou de fourniture de chacun d'eux, directement liées au paiement. De même, à la demande de Tragsa, le contractant principal devra être en mesure d'apporter la preuve de l'exécution des paiements, une fois le service terminé, dans les délais impartis par la loi n° 3/2004, le cas échéant.	

### 16. FACTURATION ET PAIEMENT

16.1. Fréquence	Une facture devra être émise par l'adjudicataire, aux échéances suivantes, pour les travaux effectivement réalisés et acceptés par Tragsa, conformément aux dispositions de ce cahier des charges.	Mensuel
16.2. Détails de la facturation	L'adjudicataire enverra les factures à l'adresse suivante : EMPRESA DE TRANSFORMACION AGRARIA, S.A., S.M.E., M.P. (TRAGSA Succursale NIGER) Route Korey Bangou ORTN   Ilot 7283   Parcelle L Dar es Salam   Niamey (Niger)	

### 17. RÉILIATION DU CONTRAT

17.1. Motif de résiliation du contrat paragraphe (i)	Des obligations en matière de prévention des risques professionnels et de protection des données sont demandées, dont le non-respect entraînera la résiliation du contrat. Si oui, des cases à cocher faisant référence aux annexes VIII et IX doivent être incluses dans la section 8.1.	<input checked="" type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> Non
--	---	--------------------------------------	--------------------------------------

### 18. CESSION DU CONTRAT

18.1 Autorisa-	La cession du contrat est autorisée dans les conditions stipulées dans les documents d'appel d'offres.
----------------	--

tion de cession de contrat	
----------------------------	--

19. MODIFICATIONS DU CONTRAT		
19.1. 19.1. Modifications prévues Modifications prévues	Les modifications suivantes sont prévues pendant la durée du contrat :	
	<b>Amendement 1</b>	
	Nom de la modification	Heures supplémentaires de conseil juridique et légal
	Circonstances/causes objectives pouvant y conduire	Si des heures supplémentaires de conseil juridique et légal sont nécessaires en plus de celles prévues dans le contrat.
	Quelle est l'étendue de l'objet du contrat ?	Le prix mensuel proposé comprendra des conseils juridiques et légaux pour un maximum de 8 heures par mois, qui seront accumulées sur une base trimestrielle. S'ils ne sont pas entièrement consommés au cours du trimestre, le droit de les utiliser sera perdu. Ainsi, la branche TRAGSA Niger disposera d'un total de 24 heures par trimestre pour effectuer les consultations, les heures dépassant ce calcul seront considérées comme une modification du contrat, et seront facturées en sus à 65.595,70 F CFA/heure, estimant un maximum de 16 heures par an, soit un supplément de 1.049.531,20 F CFA par an, ou 3.148.593,60 F CFA sur trois ans.
	Montant concerné	3.148.593,60 F CFA sur trois ans
Augmentation des unités	Maximum de 16 heures par an	